



Maladie nosocomiale attrapée suite à une intervention chirurgicale

Par **vivace**, le **15/08/2009** à **20:40**

Bonjour,
Nous avons notre enfant qui a attrapé un staphylocoque épiderdémis à l'hôpital suite à une intervention chirurgicale. Pendant 3 mois il a subi une antibiothérapie, et nous voudrions savoir si nous pouvons avoir un recours auprès de l'hôpital sans passer par un tribunal dont la procédure est très longue. Pourrions nous passer par une assistante sociale qui pourrait nous faire passer en commission afin que notre enfant perçoive une indemnisation ? S'il vous plaît, répondez nous car il est jeune et il est toujours sous antibiotiques oraux et nous avons peur que cette maladie perdure, car c'est loin de s'en débarrasser.

Par **Kalghard**, le **16/08/2009** à **23:20**

Bonsoir,
Oui il est possible d'avoir recours contre l'hôpital sans passer par les tribunaux.
Vous devez pour ça écrire une lettre à l'hôpital (au nom de son directeur) avec les faits que vous venez d'expliquer ici même.
Ils vous proposeront alors un rendez vous avec leur service juridique qui vous expliquera la démarche à suivre.
Si toutefois ils ne vous proposent rien saisissez la Commission Régionale d'Indemnisation des infections nosocomiales et iatrogènes (CRCI). Cette commission (totalement gratuite) enverra un médecin expert consulter le dossier etc. Elle vous proposera ensuite un montant d'indemnisation. Vous pouvez l'accepter ou bien le refuser.
Cependant si vous le refusez vous devrez cette fois-ci passer par la voie des tribunaux.
Courage à vous.

Par **vivace**, le **17/08/2009** à **18:49**

Bonjour,
Merci infiniment de nous avoir répondu aussi vite. Nous allons faire le nécessaire afin qu'ils reconnaissent cet acte et éviter que cela se reproduise car malheureusement beaucoup de personnes contractent cette infection qui parfois peut être lourde de conséquences et faire en sorte que les pouvoirs publics (ministère de la Santé) parviennent à faire quelque chose.
Cela est une autre histoire...
Merci encore.